

Le Président,

Vu le code du travail, articles R6411-1 à R6422-12 relatifs à la validation des acquis de l'expérience ;

Arrête

Article 1 La partie fixe du jury de Validation des Acquis de l'Expérience de l'établissement est composée comme suit pour la période allant du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 :

Le Président du jury	Dorian PETIT
Vice-Président du Conseil de la Formation et Vie Etudiante	
Le Président de l'Université	Abdelhakim ARTIBA
La Responsable du Centre de Validations	Céline QUEANT
Trois enseignants-chercheurs du secteur secondaire	Julien PELLÉ
Suppléant (PRAG)	Antoine VEYER
Suppléant	Philippe POLET Éric DUCHENNE
Suppléante	Marie ZWINGELSTEIN Marie THILLIEZ
Deux professionnels du secteur secondaire	Stéphane RIGAUD Salvatore SPOTO
Trois enseignants-chercheurs du secteur tertiaire	Isabelle TILLOY
Suppléante	Sylvie SCOYEZ
	Nicolas LEBLOND
Suppléant	Juliette PLUVINAGE Karim HEBBAR
Deux professionnels du secteur tertiaire	Gérard DECHY Valérie RAMEZ

Article 2 La partie variable du jury de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est composée comme suit pour la même période :

- Le Directeur de la composante ou son représentant ;
- Le Directeur en charge de la Formation Continue de la composante ou son représentant ;
- Le référent pédagogique ;
- Le référent professionnel.

Article 3 Le présent arrêté abroge l'arrêté précédent et est d'application immédiate.

Article 4 Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché dans les locaux des composantes et services concernés de l'université, il est publié dans l'espace numérique de travail et au recueil des actes tenus par la Direction Générale.

Article 5 Le Vice-Président du Conseil de la Formation et Vie Etudiante est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 3 décembre 2025

Le Président
Professeur Abdelhakim ARTIBA

